

Commune de Barillonnette  
Conseil municipal du 22/05/2015  
Procès-verbal

Présents : Mmes Brigitte BRICOUT, Nicole MAGALLON et Agnès PISSY ; MM Grégoire DELABRE, Christian EVEQUE, Bruno HEMERY, Jonathan LANCELOT, Christian PIETAIN, Jean-Pierre TILLY et Christian VANWONTERGHEM

Le conseil municipal...

Adopte...

- le procès verbal du 10/04/2015, après correction de la somme attribuée à l'association « la boule du Déoule », le conseil municipal ayant voté 450 € et non 150 € comme indiqué.

Délibère favorablement pour...

- Attribuer une subvention municipale à l'association l'Œil Rond (1600 €) et à la Société Communale de Chasse Agréée de Barillonnette (200 €) ;
- Autoriser le maire à exercer un droit de préemption
  1. Sur les parcelles bâties de la commune ;
  2. Sur les parcelles où sont implantés les captage et réservoirs destinés à l'alimentation en eau potable.

Décide...

- De déléguer deux membres du conseil pour assister à la fête des projets, le 6 juin, au CMCL de Gap, afin de recueillir des informations sur les programmes LEADER et rencontrer d'éventuels partenaires ;
- De réunir la commission eau et énergie pour étudier la demande de révision du forfait consenti à la commune de Vitrolles et étudier les propositions de montages juridiques transmises par IT 05 ;
- D'étudier la possibilité d'acquérir des abris portatifs, pour remplacer les barnums achetés par les 4 communes, aujourd'hui très abîmés ;
- De ne pas modifier les conditions de location de la salle municipale, en veillant toutefois à endiguer une éventuelle inflation de demande

Est informé...

- Des principales dispositions de la Loi du 1<sup>er</sup> avril 2015 sur le statut des élus, notamment relatives aux indemnités de fonction et au droit à la formation ;
- De l'avis donné par le maire à la CCTB, en réponse aux propositions d'optimisation de la collecte des ordures ménagères

Demande au maire...

- De finaliser le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), afin qu'il puisse être présenté au prochain conseil municipal ;

- De procéder à un état des lieux des situations où propriété privée et domaine public empiètent l'un sur l'autre, notamment à l'intérieur du village, et de rechercher, au cas par cas, les moyens d'une régularisation ;
- De prendre contact avec les maires du Regroupement Pédagogique Intercommunal, pour l'éventuelle mise en place d'un SIVU scolaire et pour réfléchir à une modification des secteurs scolaires ;
- De finaliser le plan de financement des travaux de la grange, en l'absence de réponse de l'Etat ;
- De solliciter le Département pour l'installation de l'abribus décidée précédemment ;
- D'interpeller le Département sur l'état de la route départementale entre le village et les Faysses.

Le Maire

JP TILLY